



PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

*Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
des Pays de la Loire*

Nantes, le 20 janvier 2012

*Service connaissance des territoires et évaluation  
Division systèmes d'information sur les territoires*

**SIGLOIRE**

**Affaire suivie par : Pascal Gérard**

Pascal Gérard@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 53 46 58 83 – Fax : 02 40 99 58 27

Courriel : [dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet : Compte-rendu du comité technique régional SIGLOIRE  
du 15 nov 2011 à la MAN – rue René Viviani - Nantes**

## **Ordre du jour**

### Introduction

- Ouverture - Christian Rincé (DREAL)
- Décisions CAR juillet 2011 - Patrice Lascostes (DREAL)

### Directive INSPIRE

- Objet, intérêt et contraintes - Marc Léobet (CGDD/DRI/MIG)
- Les services - Philippe Loustaunau (Conseiller Management SIG)
- Réponse aux obligations par SIGLOIRE - Philippe Terme (DREAL/ADL/  
Administrateur SIGLOIRE)
- Action GEOPAL en Pays de la Loire - Catherine Chamard-Bois (CETE)  
Neil Guion (IGN Conseil)
- Programme action 2012 - Pascal Gérard (DREAL Coordonnateur SIGLOIRE)

### Harmonisation des données

- COVADIS : rôle et illustration sur le domaine éolien terrestre - Pascal Gérard  
(coordonnateur SIGLOIRE)
- Travaux de l'ARS sur les données 'eau' - Sylvain Potier (ARS/veille et sécurité  
sanitaire)

### Numérisation des SUP

- Programme d'action - Luc De Rosa (DREAL)

### Plateforme SIGLOIRE

- Pré-bilan 2011
- Autres évolutions fonctionnelles
- Formation : bilan et besoins non couverts - Philippe Terme (DREAL)

## Préambule

Ce compte-rendu synthétique en forme de relevé de décision est accompagné des documents présentés en séance et consultables sur le site SIGLOIRE sous le lien suivant :

<http://www.sigloire.fr/spip.php?article43>

## Introduction

Après avoir accueilli les participants et organisé le tour de table, Christian Rincé souligne la présence de Marc Leobet (CGDD/DRI/MIG), à ce comité technique largement dédié à la directive INSPIRE, auquel les correspondants départementaux ont été également conviés.

De ce fait, la participation à ce comité est importante avec 25 services régionaux, offices, agences ou représentants départementaux adhérents à SIGLOIRE. Ceci illustre la vitalité de SIGLOIRE et est de bonne augure pour la qualité des travaux de cette journée.

## Directive INSPIRE

### Plateformes régionales

- Patrice Lascostes resitue les fondements de la plate-forme SIGLOIRE rappelés en note de CAR en juillet 2011, son fonctionnement en réseau tant au niveau régional que départemental et la volonté d'en faire l'entrée des données des services de l'État en région pour satisfaire aux obligations de la directive INSPIRE.
- Marc Leobet souligne le soutien de la MIG (Mission information géographique au MEDDTL) aux DREAL pour l'animation des plate-formes régionales basées sur PRODIGE et GEOSOURCE.

### Diffusion des données

Marc Leobet revient sur les principes de la directive INSPIRE et précise en particulier que :

- La loi ne permet pas d'empêcher l'échange de données nominatives entre autorités publiques ;
- Les directives européennes s'imposent aux lois françaises (CNIL) dès leur publication même si elles n'ont pas été transposées en droit français ;
- En matière de diffusion, il n'est pas conseillé d'appliquer des restrictions différentes entre grand public et autorités publiques ;
- Dans la pratique, il est conseillé de limiter le recours aux conventions entre autorités publiques, sauf en cas de diffusion restreinte ;
- Il faut toujours diffuser une donnée avec sa métadonnée : même sans convention, aucun recours n'est ainsi possible contre le fournisseur face à un mauvais usage de la donnée (en droit français, c'est la responsabilité de l'utilisateur qui est engagée contrairement au droit américain) ;
- Diffuser sous licence ETALAB :

<http://www.etalab.gouv.fr/pages/licence-ouverte-open-licence-5899923.html>

## **Calendrier INSPIRE**

La réglementation INSPIRE impose des contraintes de calendrier et de normalisation des métadonnées de données

[http://extranet.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_Inspire\\_2011-02-28\\_cle06e1ea.pdf](http://extranet.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_Inspire_2011-02-28_cle06e1ea.pdf)

Login et mdp : geoinfo

Ce calendrier est annexé à ce compte-rendu.

A noter que c'est l'annexe 1 qui fait l'objet des premiers travaux de recensement et de catalogage : outre les référentiels (maillages, adresses, cadastre...) les données des « réseaux de transport » et sur les « sites protégés » sont prioritaires en 2012.

### **Les services - Philippe Loustaunau (conseiller management SIG)**

Une présentation technique traduisant les services géographiques est réalisée par Philippe Loustaunau.

Elle a permis de démystifier les mots clés :

- recherche
- consultation
- téléchargement
- transformation

### **Action GEOPAL en Pays de la Loire - Catherine Chamard-Bois (CETE)/Neil Guion (IGN Conseil)**

Un état de l'action d'IGN-conseil, réalisée dans le cadre du programme GEOPAL, est présenté : sensibilisation, formation des géomaticiens, premier diagnostic sur les données déjà recensées.

Un accompagnement sera réalisé par IGN-conseil à l'occasion de l'étape 3 du programme d'action décrit ci-après.

## **SIGLOIRE - Programme d'action 2011/2012**

Le programme d'actions 2012 de SIGLOIRE s'appuie sur les décisions prises en CAR du 6 juillet 2011. Il est structuré selon deux thèmes :

- le recensement du patrimoine des données de l'Etat en vue d'appliquer la directive Inspire ;
- la numérisation des servitudes d'utilité publique en vue d'améliorer le porter à connaissance.

### **A. Patrimoine des données de l'Etat**

Le programme d'action 2012 concernant le patrimoine de des données de l'Etat a, principalement, pour objet de répondre aux obligations de la directive Inspire qui stipule :

« Les tâches à accomplir par les autorités publiques pour respecter les prescriptions de la directive Inspire sont les suivantes :

- Recenser les données qu'elles détiennent et qui entrent dans le champ de la directive ;
- Créer et maintenir à jour les métadonnées selon les règlements et les guides techniques

de la commission européenne ;

- Mettre les métadonnées et les données sous une forme interopérable (notamment les données doivent être correctement géoréférencées et respecter les standards qui concernent la définition précise de leur contenu et leur structuration, ainsi que ceux qui permettent leur visualisation en ligne, la covisualisation avec d'autres données et leur téléchargement), les publier sur internet et faire référencer les métadonnées dans le Géocatalogue national ;
- Partager les données géographiques avec les autres autorités publiques. »

Le programme de travail 2012 a été discuté lors de la réunion du comité technique régional du 15 novembre dernier. Il s'inscrit dans le cadre des travaux réalisés dans le même objectif au sein de GEOPAL, pour tous les services publics de la région, avec le concours d'IGN Conseil.

Il s'adresse à tous les services régionaux et départementaux de l'Etat. La situation particulière des services disposant d'un portail interopérable sera considérée cas par cas.

Le programme d'actions 2012 se développe en six phases de la manière suivante :

### **1. Listage des données cataloguées par les services sur SIGLOIRE**

- La DREAL extrait les métadonnées des données présentes sur SIGLOIRE, et en constitue un listing, dont la description est fournie en annexe, et mis à disposition en téléchargement sur le site éditorial de SIGLOIRE ( [www.sigloire.fr](http://www.sigloire.fr) ).
- Échéance fin janvier 2012

### **2. Liste des tâches à réaliser par les services**

- Un courrier du préfet confirme les travaux à réaliser et le calendrier.
- Tous les services régionaux et départementaux sont concernés.
- A partir du tableau de données téléchargé sur le site éditorial, les services :
  - complètent la liste des données actuellement cataloguées et déposées sur SIGLOIRE par la liste des données géomatiques existant sous forme numérique dans le service,
  - indiquent, dans la colonne prévue à cet effet, le thème INSPIRE auquel semble appartenir la donnée, ou 'aucun' si la donnée est hors champ INSPIRE,
  - complètent dans la mesure du possible les autres colonnes d'information du tableau (voir la description en annexe).
- Les services transmettent le tableau renseigné à la DREAL.
- La DREAL et le chargé de mission SIG (CMSIG) inter-régional du MEDDTL peuvent apporter leur assistance à la réalisation de cette opération.
- Échéance :
  - **février 2012 : envoi courrier préfet.**
  - **fin mars 2012 : recensement des données et enrichissement du questionnaire.**

### **3. Analyse et compléments**

- Le tableau ainsi renseigné est transmis à IGN-conseil pour compléter la partie INSPIRE.
- Il est validé conjointement par IGN-conseil, la DREAL et le CMSIG.
- **Échéance : fin avril 2012.**

#### **4. Atelier spécial de formation à la saisie de métadonnées dans SIGLoire**

La description (les métadonnées) des données recensées sera précédée d'une formation :

- Un comité technique régional spécifique dédié à la saisie des métadonnées INSPIRE est organisé par la DREAL : des cas concrets seront utilisés pour cet atelier.
- Tous les services sont concernés.
- **Échéance : 31 mai 2012.**

#### **5. Renseignement des métadonnées**

Le renseignement des métadonnées est réalisé selon deux cas de figure :

- Les métadonnées sont déjà saisies sur SIGLOIRE : il convient seulement de les vérifier et de compléter les métadonnées INSPIRE.
- Les données recensées ne sont pas sur SIGLOIRE : le service rédige la métadonnée complète sur SIGLOIRE, ou la métadonnées est moissonnée des portails des services équipés.
- La DREAL et le chargé de mission SIG (CMSIG) inter-régional du MEDDTL peuvent apporter leur assistance à la réalisation de cette opération.
- **Échéance : septembre 2012**

#### **6. Bilan de la phase 'catalogage' et lancement de la phase 'dépôt'**

- Un comité technique fera le bilan des travaux réalisés, de mesurer les éventuels écarts et les mesures correctives.
- Il permettra de préparer la phase ultérieure de dépôt des données cataloguées.
- **Échéance : fin d'automne 2012**

#### ***Contact DREAL des Pays de la Loire***

Pascal Gérard

DREAL des Pays de la Loire/SCTE/DSIT

pascal.geraut@developpement-durable.gouv.fr

02 53 46 58 83

## **B. Numérisation des servitudes d'utilité publique**

Avec l'objectif de disposer des servitudes d'utilité publique sous forme numérique, il est demandé à tous les services de l'Etat en région et dans les départements de collecter l'ensemble des actes instituant des servitudes d'utilité publique (SUP) dont ils sont gestionnaires ou tutelles.

Cette collecte permettra de procéder à la numérisation des servitudes d'utilité publique, sur la base de leurs actes créateurs, afin de constituer un volet important du patrimoine dématérialisé de connaissance du territoire régional dont l'Etat est responsable.

Ces opérations se dérouleront en trois phases :

### **1. Recensement/collecte**

Après un temps préparatoire de recensement et d'identification des actes dont il dispose, chaque service en assurera la collecte, et fournira à la DREAL des copies de l'ensemble des documents ainsi recueillis (actes et leurs éventuelles annexes).

### **2. Numérisation des SUP**

Les services de la DREAL conduiront alors le chantier de numérisation des SUP, en association avec les cinq DDT(M), conformément aux standards nationaux existants.

Ils livreront ensuite les SUP sous leur forme numérisée aux services d'origine.

### **3. Validation**

Chaque service source pourra alors procéder à la validation des SUP numérisées, directement s'il en est gestionnaire, ou avec le service gestionnaire s'il en est tuteur.

Au terme de ce processus, le patrimoine ainsi constitué et enrichi pourra être déposé sur SigLoire et sur d'autres plateformes d'échange, dans le respect des droits de diffusion de chaque catégorie de servitude (Inspire et exceptions prévues).

#### ***Calendrier***

<b>Actions</b>	<b>Échéances</b>
Recensement des SUP et actes par les services	fin mars 2012
Analyse du recensement par la DREAL et programmation des collectes avec les services	fin avril 2012
Point du recensement et présentation du dispositif à suivre	CTR SigLoire de mai 2012
Collecte des actes par les services et numérisation des SUP conduite par la DREAL	à partir de mai 2012 selon programmation établie
Validation des SUP numérisées par les services	
Dépôt des SUP numérisées sur SigLoire	

#### ***Contact DREAL des Pays de la Loire***

Luc de Rosa  
DREAL des Pays de la Loire/SCTE/DSIT

luc.de-rosa@developpement-durable.gouv.fr  
02 53 46 58 80

## **Harmonisation des données**

### **Travaux de l'ARS sur les données "eau" - Sylvain Potier (ARS/veille et sécurité sanitaire)**

L'ARS a présenté les chantiers en cours et le calendrier du projet d'harmonisation de données :

- Captages eau potable (base SISE-EAUX) : dépôt envisagé au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 sur SIGLOIRE
- Périmètres de protection des captages : dépôt envisagé au courant de l'été 2012 sur SIGLOIRE

Sujet à traiter : l'accès à ces données est restreint aux services de l'état dans le cadre de SIGLOIRE tandis que la COVADIS juge ces données publiques.

## **Plateforme SIGLOIRE**

### **Pré-bilan 2011**

- La plate-forme propose maintenant plus de 500 couches de données et 150 cartes
- 42 comptes différents se sont connectés en 2011 pour télécharger plus de 60 % du patrimoine

### **Évolutions fonctionnelles**

Les services géographiques (au sens INSPIRE) seront mis à disposition avec la prochaine version 3,2 de PRODIGE, support de la plate-forme SIGLOIRE, diffusée en mai 2012 .:

- service de RECHERCHE : ce service permet à l'utilisateur de faire une recherche de données, basée sur l'utilisation de GEOSOURCE v2,7. GEOSOURCE alimentera par ailleurs le GEOCATALOGUE (moissonnage) qui constitue le point national pour INSPIRE.
- Service de CONSULTATION : déjà opérationnel, il permet à un utilisateur de visualiser une donnée déposée sur SIGLOIRE, ou sur toute plate-forme interopérable.
- Service de TELECHARGEMENT : SIGLOIRE propose déjà le téléchargement direct (HTTP GET) lorsque l'utilisateur est connecté à la plate-forme avec son login/mot de passe. Lorsque le service de téléchargement (au sens INSPIRE) sera effectif, l'utilisateur disposera d'URL de téléchargement directement à l'occasion de la consultation des métadonnées, sans connexion nécessaire à SIGLOIRE. Par exemple, lors d'une recherche dans le GEOCATALOGUE national qui aura moissonné SIGLOIRE (pour les données ne faisant pas l'objet de restrictions de diffusion).

### **Rappel sur le moissonnage des métadonnées**

Philippe Terme rappelle l'architecture et le circuit des métadonnées afin :

- d'alimenter les métadonnées de SigLoire
- en conséquence, d'alimenter le Géocatalogue (INSPIRE)
- et en retour, de permettre des recherches sur les différents catalogues.

Aujourd'hui, les services de la région créent leurs métadonnées sur la plate-forme SIGLoire, qui va être moissonnée par le Géocatalogue.

A terme, certains services (sphère MAPPRAT MEDDTL et extension en cours) disposeront d'outils de catalogage normalisés (exemple : Géo-IDE) ou de portails d'information permettant d'alimenter un catalogue fédérateur ou directement le Géocatalogue. Ces différents outils seront toujours « vus » par SigLoire par moissonnage, ou à travers leurs services WMS et WFS.

### **Formation : bilan et besoins non couverts. - Philippe Terme**

La reconduction en 2012 de formations locales est à l'étude.

Une formation nationale est reconduite pour les administrateurs de plate-formes.



## Participants

Nom	Service
TERME Philippe	DREAL
VOILE Steeve	PANSN
PERIN Virginie	DRAAF
POTIER Sylvain	ARS
RENOU Stéphane	GIP Loire Estuaire
CONIL Pierre	BRGM
RICHARD Anne	DIRM NAMO
GUEGAN Paul	DIRRECTE
BRUN Jean-Christophe	ONCFS
SMONOVICI Maxime	INSEE
BENCHETRIT Lionel	CETE
CANTONI Celine	CRPF
PIN Christophe	METEO FRANCE
MOAL Karine	DGAC / DSAC-O PDL
SEJOURNE Frederic	ONF
GALLARD Elisabeth	DRJSCS
SIOU Yvon	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
CASANOVA Charles	GPM Nantes Saint Nazaire
POTTIER Patrick	IGARUN
CHAILLOU Françoise	ENSAN
LOUSTAUNAU Philippe	CMSIG
DELFAU Stéphanie	DDTM44
RIBREUX Mederic	DDT49
METAYER Bernard	DDT53
Patrice Arnoux	DDTM85
Bernard David	DDTM85
COESTER Gilles	SGAR
GUION Neil	IGN Conseil
LEOBET Marc	CGDD/DR/MIG
CHAMARD-BOIS Catherine	CETE
LASCOSTES Patrice	DREAL
RINCE Christian	DREAL
GERAUT Pascal	DREAL
DE ROSA Luc	DREAL
TERME Philippe	DREAL
<b>Excusés</b>	
MORVAN Guirec	DIRO
GLED Michael	RFF
COREDO Laurence	Douanes Droits indirects
MORET Jean-Marc	DRFIP
WERQUIN-QUESNEY Isabelle	DDT72



### Thèmes INSPIRE

#### ANNEXE I

##### 1. Référentiels de coordonnées

Systèmes de référencement unique des informations géographiques dans l'espace sous forme d'une série de coordonnées (x, y, z) et/ou la latitude et la longitude et l'altitude, en se fondant sur un point géodésique horizontal et vertical.

##### 2. Systèmes de maillage géographique

Grille multi-résolution harmonisée avec un point d'origine commun et une localisation ainsi qu'une taille des cellules harmonisées.

##### 3. Dénominations géographiques

Noms de zones, de régions, de localités, de grandes villes, de banlieues, de villes moyennes ou d'implantations, ou tout autre élément géographique ou topographique d'intérêt public ou historique.

##### 4. Unités administratives

Unités d'administration séparées par des limites administratives et délimitant les zones dans lesquelles les États membres détiennent et/ou exercent leurs compétences, aux fins de l'administration locale, régionale et nationale.

##### 5. Adresses

Localisation des propriétés fondée sur les identifiants des adresses, habituellement le nom de la rue, le numéro de la maison et le code postal.

##### 6. Parcelles cadastrales

Zones définies par les registres cadastraux ou équivalents.

##### 7. Réseaux de transport

Réseaux routier, ferroviaire, aérien et navigable ainsi que les infrastructures associées. Sont également incluses les correspondances entre les différents réseaux, ainsi que le réseau transeuropéen de transport tel que défini dans la décision n° 1692/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 1996 sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport et les révisions futures de cette décision.

##### 8. Hydrographie

Éléments hydrographiques, y compris les zones maritimes ainsi que toutes les autres masses d'eau et les éléments qui y sont liés, y compris les bassins et sous-bassins hydrographiques.

Conformes, le cas échéant, aux définitions établies par la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et sous forme de réseaux.

##### 9. Sites protégés

Zone désignée ou gérée dans un cadre législatif international, communautaire ou national en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation.

#### ANNEXE II

##### 1. Altitude

Modèles numériques pour l'altitude des surfaces terrestres, glaciaires et océaniques. Comprend l'altitude terrestre, la bathymétrie et la ligne de rivage.

##### 2. Occupation des terres

Couverture physique et biologique de la surface terrestre, y compris les surfaces artificielles, les zones agricoles, les forêts, les zones (semi-)naturelles, les zones humides et les masses d'eau.

##### 3. Ortho-imagerie

Images géoréférencées de la surface terrestre, provenant de satellites ou de capteurs aéroportés.

##### 4. Géologie

Géologie caractérisée en fonction de la composition et de la structure. Englobe le substratum rocheux, les aquifères et la géomorphologie.

#### ANNEXE III

##### 1. Unités statistiques

Unités de diffusion ou d'utilisation d'autres informations statistiques.

##### 2. Bâtiments

Situation géographique des bâtiments.

##### 3. Sols

Sols et sous-sol caractérisés selon leur profondeur, texture, structure et teneur en particules et en matières organiques, pierrosité, érosion, le cas échéant pente moyenne et capacité anticipée de stockage de l'eau.

#### 4. Usage des sols

Territoire caractérisé selon sa dimension fonctionnelle prévue ou son objet socioéconomique actuel et futur (par exemple, résidentiel, industriel, commercial, agricole, forestier, récréatif).

#### 5. Santé et sécurité des personnes

Répartition géographique des pathologies dominantes (allergies, cancers, maladies respiratoires, etc.) liées directement (pollution de l'air, produits chimiques, appauvrissement de la couche d'ozone, bruit, etc.) ou indirectement (alimentation, organismes génétiquement modifiés, etc.) à la qualité de l'environnement, et ensemble des informations relatif à l'effet de celle-ci sur la santé des hommes (marqueurs biologiques, déclin de la fertilité, épidémies) ou leur bien-être (fatigue, stress, etc.).

#### 6. Services d'utilité publique et services publics

Comprend les installations d'utilité publique, tels que les égouts ou les réseaux et installations liés à la gestion des déchets, à l'approvisionnement énergétique, à l'approvisionnement en eau, ainsi que les services administratifs et sociaux publics, tels que les administrations publiques, les sites de la protection civile, les écoles et les hôpitaux.

#### 7. Installations de suivi environnemental

La situation et le fonctionnement des installations de suivi environnemental comprennent l'observation et la mesure des émissions, de l'état du milieu environnemental et d'autres paramètres de l'écosystème (biodiversité, conditions écologiques de la végétation, etc.) par les autorités publiques ou pour leur compte.

#### 8. Lieux de production et sites industriels

Sites de production industrielle, y compris les installations couvertes par la directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution et les installations de captage d'eau, d'extraction minière et de stockage.

#### 9. Installations agricoles et aquacoles

Équipement et installations de production agricoles (y compris les systèmes d'irrigation, les serres et les étables).

#### 10. Répartition de la population — démographie

Répartition géographique des personnes, avec les caractéristiques de population et les niveaux d'activité, regroupées par grille, région, unité administrative ou autre unité analytique.

#### 11. Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration

Zones gérées, réglementées ou utilisées pour les rapports aux niveaux international, européen, national, régional et local. Sont inclus les décharges, les zones restreintes aux alentours des sources d'eau potable, les zones vulnérables aux nitrates, les chenaux réglementés en mer ou les eaux intérieures importantes, les zones destinées à la décharge de déchets, les zones soumises à limitation du bruit, les zones faisant l'objet de permis d'exploration et d'extraction minière, les districts hydrographiques, les unités correspondantes utilisées pour les rapports et les zones de gestion du littoral.

#### 12. Zones à risque naturel

Zones sensibles caractérisées en fonction des risques naturels (tous les phénomènes atmosphériques, hydrologiques, sismiques, volcaniques, ainsi que les feux de friche qui peuvent, en raison de leur situation, de leur gravité et de leur fréquence, nuire gravement à la société), tels qu'inondations, glissements et affaissements de terrain, avalanches, incendies de forêts, tremblements de terre et éruptions volcaniques.

#### 13. Conditions atmosphériques

Conditions physiques dans l'atmosphère. Comprend les données géographiques fondées sur des mesures, sur des modèles ou sur une combinaison des deux, ainsi que les lieux de mesure.

#### 14. Caractéristiques géographiques météorologiques

Conditions météorologiques et leur mesure: précipitations, température, évapotranspiration, vitesse et

### Les thèmes des trois annexes de la directive "Inspire"

#### Annexe I

1. Référentiels de coordonnées
2. Systèmes de maillage géographique
3. Dénominations géographiques
4. Unités administratives
5. Adresses
6. Parcelles cadastrales
7. Réseaux de transport
8. Hydrographie
9. Sites protégés

#### Annexe II

1. Altitude
2. Occupation des terres
3. Ortho-imagerie
4. Géologie

#### Annexe III

1. Unités statistiques
2. Bâtiments
3. Sols
4. Usage des sols
5. Santé et sécurité des personnes
6. Services d'utilité publique et services publics
7. Installations de suivi environnemental
8. Lieux de production et sites industriels
9. Installations agricoles et aquacoles
10. Répartition de la population, démographie
11. Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
12. Zones à risque naturel
13. Conditions atmosphériques
14. Caractéristiques géographiques météorologiques
15. Caractéristiques géographiques océanographiques
16. Régions maritimes
17. Régions biogéographiques
18. Habitats et biotopes
19. Répartition des espèces
20. Sources d'énergie
21. Ressources minérales

direction du vent.

**15. Caractéristiques géographiques océanographiques**

Conditions physiques des océans (courants, salinité, hauteur des vagues, etc.).

**16. Régions maritimes**

Conditions physiques des mers et des masses d'eau salée divisées en régions et en sous-régions à caractéristiques communes.

**17. Régions biogéographiques**

Zones présentant des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes.

**18. Habitats et biotopes**

Zones géographiques ayant des caractéristiques écologiques particulières — conditions, processus, structures et fonctions (de maintien de la vie) — favorables aux organismes qui y vivent.

Sont incluses les zones terrestres et aquatiques qui se distinguent par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques ou biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.

**19. Répartition des espèces**

Répartition géographique de l'occurrence des espèces animales et végétales regroupées par grille, région, unité administrative ou autre unité analytique.

**20. Sources d'énergie**

Sources d'énergie comprenant les hydrocarbures, l'énergie hydraulique, la bioénergie, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, etc..., le cas échéant accompagnées d'informations relatives à la profondeur/la hauteur de la source.

**21. Ressources minérales**

Ressources minérales comprenant les minerais métalliques, les minéraux industriels, etc., le cas échéant accompagnées d'informations relatives à la profondeur/la hauteur de la ressource.

## Description du tableau extrait de SIGLOIRE

Le tableau des données déposées sur la plate-forme SIGLOIRE fin décembre 2012 et téléchargeable sur la plate-forme ([www.sigloire.fr](http://www.sigloire.fr)) est constitué ainsi :

Colonne	Description	A faire par le service
nom de la couche	Nom de la métadonnée dans SIGLOIRE	-
résumé	Résumé de la métadonnée	-
nom du domaine SIGLOIRE	PAYS DE LA LOIRE	-
nom du sous-domaine SIGLOIRE	C'est le nom à priori du producteur ou gestionnaire de la donnée	Un filtre est possible pour repérer les données d'un service
Quel en est le producteur ou Gestionnaire ? Le même que le nom du sous-domaine SIGLOIRE ?		A renseigner si différent de celui indiqué dans 'sous-domaine', et dans tous les cas pour les nouvelles données recensées
A votre avis, en vous référant à la liste des thèmes INSPIRE jointe dans l'onglet THEMES de cette feuille, ces données sont elles soumises à la directive Inspire? Et si non pourquoi ?	Non renseigné	Essayer de répondre pour les données existantes et nouvelles
Si oui à quelle annexe-thème INSPIRE rattacher ces données?	Non renseigné	Voir selon l'onglet INSPIRE du tableau
Les metadonnées ont-elles été saisies ? Et si oui publiées sur quelle plateforme ou portail ?	SIGLOIRE	Forcé à SIGLOIRE pour les données existante, indiquer si ces données ne sont pas déjà cataloguées par ailleurs
Publiée en WMS ?	contenu extrait de SIGLOIRE	Renseigner pour les nouvelles données ou corriger si vous estimer devoir corriger l'information existante.
Publiée en WFS ?	contenu extrait de SIGLOIRE	Renseigner pour les nouvelles données ou corriger si vous estimer devoir corriger l'information existante.
Date de Révision	contenu extrait de SIGLOIRE	Vérifier que vous ne possédez pas une version plus récente.
Date de Publication	contenu extrait de SIGLOIRE	Vérifier que vous ne possédez pas une version plus récente.
Sur quel emprise en Pays de Loire peut-on trouver ce type de données ?	Non renseigné	Indiquer l'étendue théorique de la donnée (ex : Région, marais ...)
Quelle est actuellement l'emprise des données recueillies?	Non renseigné	Renseigner : peut être différent de l'emprise ci-dessus
Existe-t-il des restrictions d'accès our ces données? Et si oui de quelle nature ?		Renseigner : important pour la directive INSPIRE
Services de RECHERCHE Si les métadonnées sont sur un catalogue, le citer.		Renseigner les trois informations suivantes si vous disposez des éléments techniques pour le faire.
Services de CONSULTATION Si ce service existe, indiquer l'adresse du serveur WMS		
Service de TELECHARGEMENT Si ce service existe, indiquer l'adresse du serveur WFS		



## **ANNEXE Servitudes d'utilité publique**

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, ou de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général.

Elles constituent des charges qui existent de plein droit sur tous les immeubles concernés et qui peuvent aboutir :

- à certaines interdictions ou limitations à l'exercice par les propriétaires du droit d'occuper ou d'utiliser le sol,
- à supporter l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages,
- à imposer certaines obligations de faire aux propriétaires, comme des travaux d'entretien ou de réparation par exemple.

Les servitudes d'utilité publique (SUP) affectant l'utilisation des sols sont définies par le code de l'urbanisme dans ses articles L. 126-1, R 126-1 et son annexe qui fournit leur liste, dressée par décret en Conseil d'Etat.

Cette liste classe les SUP en quatre catégories:

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements,
- les servitudes relatives à la Défense Nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

### ***Acte instituant une SUP***

La création d'une SUP résulte de l'effet conjoint :

- d'une part de l'existence d'une entité génératrice de la servitude (monument, cours d'eau, ouvrage militaire, conduite de transport ou de distribution d'eau, de gaz, d'électricité etc.),
- d'autre part d'un fait générateur qui peut être une loi ou le résultat d'une procédure (classement d'un monument historique, inscription d'un cours d'eau à la nomenclature des voies navigables ou flottables.....).

En application de cette loi ou au terme de cette procédure, l'acte est le document à valeur juridique qui institue chaque servitude (en appliquant à l'entité génératrice la mise en œuvre de textes législatifs et réglementaires, et de procédures).

### ***Porter à connaissance***

L'article L. 121-2 du code de l'urbanisme énonce que « le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme ».

L'article R.121-1 précise que « lorsqu'il reçoit la décision d'une commune, d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte d'élaborer ou de réviser un schéma de cohérence territoriale ou un plan local d'urbanisme, le préfet porte à la connaissance du maire ou du président de l'établissement public les dispositions particulières applicables au territoire concerné, notamment ... les servitudes d'utilité publique...».

### ***Collecte et conservation des documents***

L'article R 121-2 du code de l'urbanisme dispose que « sous l'autorité du préfet, le service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département assure la collecte des informations et la conservation des documents nécessaires à l'application des dispositions de l'article L. 121-2 et à l'association de l'État à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme.».

**Liste annexe des servitudes d'utilité publique (code de l'urbanisme) en téléchargement sur <http://www.sigloire.fr>**